## SAINT-MARTIN-D'ECUBLEI - COMPTE RENDU REUNION Séance du 19 JUILLET 2024

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 19 juillet 2024 à 18h30, sous la présidence du Maire.

<u>Présents</u>: Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Dominique MARIE - Marie DUTEIL - Bernard LEBRETON - Stéphanie BENOIT - Philippe THOUIN - Didier TIRARD

<u>Absent excusé</u>: Carine TESSIER donne pouvoir à Renée LAURENT - Denis WAEYAERT donne pouvoir à Marie DUTEIL - Carole BLONDEL donne pouvoir à Bernard LEBRETON - Naty MATHIAS donne pouvoir à Stéphanie BENOIT - Nicole MOUGEL donne pouvoir à Dominique MARIE (intention donnée par mail, le document sera régularisé en mairie dès son retour).

Absent : Pascal BOHIN

<u>Secrétaire de séance</u> : Renée LAURENT

Scrutateur: 1

## **ORDRE DU JOUR:**

Travaux cuisine de la salle polyvalente : détermination du plan de financement (autofinancement et emprunt).

M. Le Maire relate ce qui a été convenu lors de la réunion de la commission travaux du 9 juillet 2024. Suite à la démolition, il a été constaté que le solivage n'a pas été réalisé dans les règles de l'art. Le maître d'œuvre a remarqué un fléchissement inquiétant sur une grande partie du plancher. Compte tenu du poids important du futur plafond coupe-feu, le renforcement de la structure est incontournable afin de garantir l'ensemble des travaux à réaliser. Un devis a été proposé à la maitrise d'ouvrage par l'entreprise RENEUF BTP pour dépose d'une partie du plancher, la démolition des cheminées, la reprise du plancher et des dalles pour un montant de 7 362,00 € HT soit 8 834,40 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle les séances de Conseil Municipal des 15 Janvier 2024, du 31 Mai 2024 et du 8 juillet 2024 au cours desquelles un plan de financement prévisionnel des travaux de la cuisine de la salle polyvalente était voté et le choix des entreprises intervenantes, suite à l'appel d'offre adaptée, était effectué. Lors de la réunion du 8 juillet 2024, la détermination de la part de fonds propres communaux dans le plan de financement a été reportée et a retardé les démarches auprès des organismes bancaires dû à l'autofinancement inconnu. Il précise que les travaux ont démarrés et que nous devons régler les acomptes et travaux déjà réalisés.

Il rappelle qu'à ce jour, il convient de soumettre à l'approbation du Conseil municipal l'autofinancement et l'emprunt. Il réitère qu'après concertation auprès de M. CHEUX, la commune dispose de suffisamment de trésorerie pour faire face à un investissement de 60 000 € en fonds propres sans pénaliser outre mesure la situation budgétaire de la commune. Que notre fonds de roulement dépasse les besoins d'un exercice comptable. Qu'Il s'agit d'un investissement et que la TVA est en grande

partie compensée par l'Etat.

Une partie du CM n'adhère pas à cette proposition et préfère moins de fonds propres soit 40 000 € et plus d'emprunt. M. Le Maire précise qu'il ne souhaite pas endetter la commune au-delà de ce qu'elle était au début de notre mandat. Il demande un vote à main levée.

<u>POUR 60 000 € DE FONDS PROPRE</u>: Franck GAULTIER - Renée LAURENT - Carine TESSIER - Bernard LEBRETON - Stéphanie BENOIT - Naty Mathias - Philippe THOUIN - Didier TIRARD.

**CONTRE**: Nicole MOUGEL - Dominique MARIE - Marie DUTEIL - Denis WAEYAERT - Carole Blondel.

## APRES DELIBERATION, LE PLAN DE FINANCEMENT EST ADOPTE COMME SUIT :

Montant des travaux estimé à 181 685,76 € HT - 213 654,66 € TTC.

La compensation de TVA serait perçue normalement au premier trimestre 2026

En tenant compte d'une subvention DETR de 35 253,75 € d'une part, de financement prise sur les fonds de la commune de 60 000 €, l'emprunt à souscrire sera de 87 000 €.

Monsieur Le Maire continuera à prospecter les différents financeurs possibles et soumettra les meilleures offres au conseil municipal.

Fin de séance à 19h00.

Prochaine réunion de Conseil fixée au 16 septembre 2024 à 18h30.